

# LE DATIF D'AGENT (*DATIVVS AVCTORIS*) : UN FANTÔME DANS LA SYNTAXE LATINE

Pedro Manuel SUÁREZ MARTÍNEZ

In this paper we try to show that the traditional name for this use of the dative is inadequate, because it does not properly designate an agent, comparable to the one in *ab*+ablative. On the contrary, as soon as one discovers the true syntactical ties linking the members of this structure -which happens to be closely connected with the so-called *datiuus iudicantis*-, one can see that it hardly differs from other uses of this case which prove less problematic. Consequently, the agentive sense apparently expressed in this tournure is little more than the shadow of an illusion.

## 1. Le problème

Dans les grammaires latines, aussi bien dans les traditionnelles que dans les plus récentes, on décrit parmi d'autres usages du datif l'emploi qu'on appelle *auctoris* ou « agent », comme celui qui consiste à exprimer l'agent d'une prédication de sens passif. Les conditions d'usage de cet emploi du datif obéissent, en général et d'après les descriptions les plus habituelles, à un de ces trois types de constructions :

Type A : datif comme complément de l'adjectif verbal (*gerundium*) :

- (1) Caes. *Gall.* 2,20,1 *Caesari omnia uno tempore erant agenda*
- (2) Plaut. *Bacch.* 625 *consolandus hic mihi*

Type B : datif comme complément d'adjectifs verbaux en \*-to :

- (3) Cic. *fam.* 5,19,2 *mihi consilium captum iamdiu est*
- (4) Ter. *Phorm.* 248 *meditata mihi sunt omnia mea incommoda*
- (5) Plaut. *Most.* 223 *si tibi sat acceptus est fore tibi uictum sempiternum...*

Type C : datif comme complément de formes passives de l'*infectum* :

- (6) Verg. *Aen.* 1,440 *neque cernitur ulli*
- (7) Tac. *hist.* 2,80 *militibus... castra in modum penatium diligebantur*

Le fait est que pour l'expression de ce contenu il est tout au moins surprenant qu'on ait recours au datif, dont le sens et la fonction semblent être fort éloignées de cette valeur, surtout lorsqu'il existe déjà dans la

langue une tournure capable de faire allusion à cet agent avec n'importe quel type de construction passive : celui de *ab* plus ablatif.

Les explications les plus traditionnelles mettent l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un sens du datif dérivé de sa valeur d'intérêt. Ainsi, par exemple, pour R. Kühner et C. Stegmann (1976 : 324), le datif désigne régulièrement, à côté d'un adjectif verbal, la personne agente ; mais également avec des formes passives du parfait, où « il désigne en même temps l'agent et la personne au profit ou détriment de laquelle quelque chose arrive ». On peut lire des opinions semblables chez d'autres auteurs, comme J.B. Hofmann et A. Szantyr (1972 : 96), M. Bassols (1945 : 332), L. Rubio (1983 : 149), A. Ernout et F. Thomas (1972 : 74), A. Scherer (1975 : 47) ou M. Lavency (1997 : 159 s.)<sup>1</sup>.

Plus récemment, pour C. Touratier il n'a rien de particulier : parmi les différents morphèmes que la terminaison du datif, à son avis, représente, dans l'emploi dit « agent » le datif exprimerait le morphème relationnel « pour » « indiquant la personne concernée, avec la particularité contextuelle que la personne concernée se trouve être aussi le premier actant du verbe, dont le passif supprimait l'expression » (1994 : 222). Et, de son côté, G. Serbat, qui l'inclut dans les emplois où il dépend d'un verbe ou adjectif exprimant « l'attitude envers... », fait une distinction entre usages dans des locutions déontiques et usages avec l'adjectif en *\*-to*. Dans le premier cas<sup>2</sup>, le datif « désigne l'être à qui la nécessité s'impose ». Dans une locution telle que :

(8) Cic. *Catil.* III, 7 (*arbitrabar*) *non... esse mihi nimiam diligentiam pertimescendam*

« *Mihi* est exactement le complément de *-ndam*, et non pas celui du verbe entier » (1996 b : 500). Dans le deuxième cas, avec des adjectifs en *\*-to*, le datif « désigne l'être pour qui le procès, l'événement, est *accompli*. C'est cette notion d'accomplissement réalisé qui se trouve pour ainsi dire validée par la personne présente au D » (*ibid.*). Et, encore, cette « variété du D appelé abusivement 'D *auctoris*' (...) est plus précisément le complément du morphème aspectuel d'accompli *\*-to-*. » (1996 a : 163).

On voit, donc, que ce datif n'est pas surprenant pour les grammairiens et que, du point de vue sémantique, il y a assez d'accord à lui reconnaître

<sup>1</sup> On peut voir aussi la description de VAN HOECKE (1996 : 15 s.) qui se rattache aux opinions surtout de LAVENCY.

<sup>2</sup> Où il inclut aussi les datifs dépendant de verbes ou locutions à valeur déontique, comme *neccesse est*, *opus est*, *licet*, etc.

une valeur dérivée de celle d'intérêt. En revanche, il n'y a pas unanimité dans l'attribution à ce datif d'une fonction syntaxique capable d'expliquer l'usage, car soit on ne l'indique pas, soit, si elle est indiquée, les opinions se trouvent être très différentes et, de notre point de vue, assez peu heureuses. Alors, on va essayer subséquentement de découvrir la vraie nature syntaxique de ce datif et de la construction dans laquelle il apparaît.

## 2. *Datius iudicantis*

Pour ce faire, il est nécessaire de jeter un coup d'oeil à une autre construction problématique, non pas par son signifié, très clair, mais par la présence d'un datif dont la fonction reste normalement dans l'obscurité. Il s'agit de l'emploi du *datus iudicantis* ou, comme le préfère Serbat, « datif de validation » (v.g. 1996 b : 572), un usage du datif très proche, à notre avis, de celui du datif *auctoris*.

Dans ces constructions on trouve un datif dont le sens exprime « aux yeux de qui l'affirmation énoncée est vraie :

(9) Catull. 86,1 *Quinctia formosa est multis* 'Quintie est belle aux yeux de beaucoup' » (Ernout-Thomas, 1974 : 72).

En général, on remarque qu'il s'agit, de même, d'un datif dérivé de celui d'intérêt (Bassols, 1945 : 330 ; Hofmann-Szantyr, 1972 : 94 ; Rubio, 1983 : 152 ; Touratier, 1994 : 218 ; etc.) et, dernièrement, on vise à lui attribuer une fonction syntaxique : celle d'être une sorte de « complément d'énonciation », comme le suggère Serbat (1989 : 227 ; 1996 b : 571 s.), c'est-à-dire, un complément qui dépend de la situation ou du contexte énonciatif plutôt que d'un terme de la phrase, n'étant pas nécessaire ni sémantiquement ni syntaxiquement ; ou, d'après B. García Hernández (1995 a : 37 ss.), celle de « complément de phrase »<sup>3</sup>, une fonction secondaire commune aussi au datif éthique ou au datif abstrait des emplois doubles. Or, ni Serbat ni García Hernández ne définissent bien le statut syntaxique de cette nouvelle fonction qu'ils croient découvrir ; il semble, tout simplement, qu'elle est remplie par le datif qui ne s'emboîte pas bien dans une autre fonction.

Pour ma part, je crois que des fonctions telles que « complément d'énoncé », « complément de phrase » ne sont pas nécessaires, ou plutôt,

<sup>3</sup> Vid. aussi, VAN HOECKE (1996 : 16 s.).

devrais-je dire sont inexistantes<sup>4</sup>. En effet, dans cette construction il semble logique de supposer, en principe, une analyse syntaxique dans laquelle *Quinctia* est le sujet, *est* le verbe et *formosa* l'attribut ; une analyse qui reproduit merveilleusement un des schémas syntaxiques habituels du verbe *sum*, mais dans lequel le datif *multis* reste comme une sorte de rallonge, pour ainsi dire, ou d'addition « étrangère à l'événement », comme le dit Serbat (1996 b : 571). Un schéma, en plus, qui se concrétise exactement dans les langues romanes, d'après la traduction qu'on en fait normalement, comme, par exemple, celle d'Ernout et Thomas qu'on a déjà citée : « Quintie est belle aux yeux de beaucoup ».

Cependant, je crois que, bien que cette expression soit d'une extrême simplicité, une autre analyse est encore possible, si on interprète au préalable le datif *multis* non pas en tant que dépendant du contexte, quoique le sens nous y invite, mais du verbe *sum*, tel qu'on le fait dans les constructions qu'on dénomme à tort, d'après l'opinion chaque fois plus généralisée (García Hernández, 1995 a : 37 s.), « datif possessif » (García Hernández, 1992 ; 1995 b). Parce qu'il nous semble que celle qui nous occupe n'est qu'un type particulier de construction de « datif possessif » dans lequel, comme dans le reste, on a un sujet, un verbe *sum* et un datif. Or, dans cette nouvelle analyse ce qui reste maintenant dans l'incertitude syntaxique est la fonction de l'adjectif *formosa*. Sa fonction est, à mon avis, celle de « prédicatif » du sujet *Quinctia* ; une fonction typique de l'adjectif, bien que cette tournure ne soit pas accueillie parmi les possibles dans les travaux consacrés à l'étude de cette fonction, comme, par exemple, ceux de H. Fugier (1978), H. Pinkster (1995), D. Longrée (1989) ou F. Heberlein (1996).

Je n'oserai pas ajouter plus de confusion terminologique en ce qui concerne cette fonction de « prédicatif »<sup>5</sup>. En tout cas, je dois faire une toute petite observation à ce propos dans le but d'éclairer la particularité que je crois saisir dans la construction qui nous occupe et que je n'ai pas vue dans ces travaux. Il s'agit de la possibilité que certains verbes, qu'on peut cataloguer, à mon avis, comme porteurs d'une

<sup>4</sup> Je ne vais pas m'arrêter, donc, sur l'incongruité de dire que la valeur du datif *iudicantis* est une valeur dérivée de celle d'intérêt, étant donné qu'il existe une contradiction implicite entre le fait de juger et celui « d'être intéressé », c'est-à-dire, entre le fait d'être en même temps juge et partie !

<sup>5</sup> En fait, nous employons le terme « prédicatif » parce qu'il est assez accepté dernièrement par la communauté des linguistes du latin (PINKSTER, 1995 : 181 n.1).

valeur « estimative », tels que *arbitror, duco, puto, existimo*, etc., soient construits aussi avec un prédicatif qui peut être, en plus d'un adjectif, un substantif<sup>6</sup> ; et que la présence d'un prédicatif suscite en soi même ce contenu d'estimation ou de procès mental dans le verbe, tel qu'il arrive avec *do, mitto, relinquo*<sup>7</sup>, etc ; et que, enfin, d'autres verbes, par le fait qu'ils sont construits avec un prédicatif, changent leur sens et expriment dans ce contexte des procès mentaux impliquant des contenus « d'estimation », ce qui arrive avec *habeo* ou *sum*.

Ceci dit, je crois que dans la construction de *dativus iudicantis* la présence d'un prédicatif, référé « anaphoriquement » (Heberlein, 1996 : 364) au sujet de la construction de « datif possessif » correspondante, transforme le sens du verbe *sum* qui indique, maintenant, un procès mental à contenu estimatif ; un nouveau sens qui se reflète clairement dans la valeur que la construction acquiert dans son ensemble : celui de « jugement » ou « validation ». On voit de cette façon que le nom *iudicantis* est vraiment juste, mais non pas parce qu'il désigne « la personne aux yeux de qui l'affirmation énoncée est vraie », mais parce qu'il désigne une personne qui exprime « sa vérité », « son jugement », « son estimation », représentée par l'adjectif prédicatif.

Ce contenu estimatif, d'autre part, persiste même lorsqu'on fait la transformation de la tournure possessive avec *sum* à son équivalente ou, comme le préfère García Hernández (1982 : 66), « complémentaire » avec *habeo* :

(10) *multi habent Quinctiam formosam*

Ici, la fonction de l'adjectif *formosam*, référée « anaphoriquement » à *Quinctiam*, se trouve être la même de prédicatif ; et la valeur de *habeo*, par le fait qu'il apparaît avec un prédicatif, change aussi et acquiert la qualité de procès mental de contenu estimatif qu'on a décelé avec *sum*.

<sup>6</sup> À vrai dire, FUGIER (1978 : 142) ajoute à la fin de son travail un petit commentaire pour expliquer que, bien qu'elle n'opère qu'avec des exemples de prédicatif représenté par des adjectifs, la fonction, unitaire, peut être aussi remplie par des substantifs ou des syntagmes prépositionnels. En tout cas, elle ne tient pas compte de la valeur estimative dont nous parlons ici.

<sup>7</sup> Ce sont des verbes qui peuvent être construits avec deux datifs, dont celui à contenu abstrait remplit la fonction de prédicatif, comme je l'ai montré dans SUÁREZ MARTÍNEZ (1992), et non celle de « complément de phrase », comme le suggère GARCÍA HERNÁNDEZ (1995 a : 38-40), ni, loin de là, celle de « complément primaire » du verbe, ayant celui de personne en dépendance directe de lui, comme le propose, à mon avis, peu heureusement, BAÑOS (1995).

### 3. *Datiuus iudicantis* et *datiuus auctoris* avec adjectif verbal (*gerundium*)

Mettons maintenant en rapport cette construction avec celle du *datiuus auctoris*. Si on remarque ce que les auteurs nous disent à propos de son emploi avec l'adjectif verbal, on constate une certaine obstination à le rattacher précisément à cette forme, soit avec sa valeur passive, à côté de laquelle il n'est pas étonnant de trouver un « complément agent », soit, pour boucler la boucle, avec le morphème \*-ndo, tel que le veut Serbat, comme si en dépendance d'un tel morphème la présence du datif était déjà légitime.

Or, sans entrer dans les détails, je crois qu'il n'y a pas de pertinence dans ces analyses. À mon avis, nous avons ici des constructions équivalentes à celles de *datiuus iudicantis* qu'on vient de voir. En effet, j'estime que l'adjectif verbal du type A :

(2) Plaut. *Bacch.* 625 *consolandus hic mihi*

est en réalité un *complément prédicatif* semblable à celui qu'on trouvait dans la tournure de *datiuus iudicantis* avec adjectif ; et ceci est quelque chose à laquelle on peut fort bien s'attendre, si, comme le remarquent Kühner et Stegmann, « Le *gerundium* est comparable, par son emploi, à un adjectif » et, par conséquent, « il est employé comme attributif ou comme prédicatif » (1976 : 729)<sup>8</sup>.

Le datif, donc, ne doit pas être rattaché à l'adjectif verbal, comme nous l'enseigne la tradition, ni au morphème \*-ndo, comme le suggère Serbat<sup>9</sup> ; il ne doit pas, non plus, être conçu comme le représentant d'un morphème « pour », comme le propose Touratier ; bien différemment, je crois qu'il doit être rapporté au verbe *sum*, dont il est le complément primaire, étant donné qu'il est aussi un « datif possessif », comme le datif *iudicantis*. Et, à l'égal de celui-ci, la transformation de la tournure dans sa correspondante avec *habeo* nous permet aussi de saisir la fonction prédicative de l'adjectif verbal qui, maintenant, est à l'accusatif, en concordance « anaphorique » avec le substantif auquel il se réfère :

<sup>8</sup> Et c'est justement en usage prédicatif qu'ils présentent dans leur grammaire les exemples correspondant à notre construction.

<sup>9</sup> En tout cas, la possibilité de faire dépendre un complément des morphèmes d'un verbe (de temps, personne, voix, mode...), plutôt que de son lexème, qui est vraiment celui qui en a besoin, ne me paraît pas très proche de la réalité.

(11) *hunc habeo consolandum*

(12) Tac. *dial.* 37,4 *nam multum interest, utrumne de furto aut formula et interdicto dicendum habeas ; (=de furto...dicendum est tibi)<sup>10</sup>*

un adjectif verbal prédicatif qui, en plus, à l'égal aussi du datif *iudicantis*, confère au verbe un contenu de procès mental estimatif. Voilà quel est, à mon avis, le point de parenté que B. Löfstedt (1963 : 78 et n.4) devinait entre les tournures du type (13) et (14) :

(13) *inuitatus mihi est/habeo inuitatum*

(14) *dicendum est mihi/habeo dicendum.*

Il semble clair, donc, que le datif dit « agent » ou *auctoris* n'est pas « agent » du point de vue syntaxique. En revanche, on peut discuter sur la possibilité qu'il soit « agent » du point de vue sémantique. En ce sens, je crois que l'étiquette traditionnelle est normalement juste, parce que, en fin de compte, le référent auquel se rattache le complément au datif coïncide d'habitude avec celui qui, effectivement, est « l'agent » du procès ; de cette façon, il n'est pas nécessaire de l'expliciter. Or, il n'en est pas toujours ainsi ; il peut arriver que « l'agent » ne coïncide pas avec l'être représenté par le datif et que, pour des raisons diverses, il soit nécessaire de l'expliciter. Alors, on n'emploie pas le datif, mais, tout naturellement, l'ablatif avec la préposition *ab*<sup>11</sup>. Néanmoins, dans les grammaires on s'appuie sur des explications diverses pour justifier ce syntagme prépositionnel comme complément de l'adjectif verbal, comme s'il était étonnant d'exprimer l'agent avec sa tournure caractéristique. Ainsi, on dit qu'il permet éviter l'ambiguïté d'avoir, en dépendance d'un même verbe, deux datifs, l'un exigé par la sémantique verbale, l'autre par le sens passif, comme dans :

(15) Cic. *Planc.* 78 *Ei ego a me referendam gratiam non putem ?*

ou on appelle à des raisons de *concinntas* (Bassols, 1945 : 332), comme dans :

(16) Cic. *Planc.* 3,8 *nec si a populo praeteritus est quem non oportuit a iudicibus condemnandus qui praeteritus non est ;*

<sup>10</sup> Vid. KÜHNER-STEGMANN, 1976 : 732. Ils disent que cette tournure se trouve seulement à partir des auteurs tardifs, de plus en plus. Pour Cicéron, la façon normale de le dire serait avec un infinitif ou avec une phrase relative.

<sup>11</sup> Car il s'agit presque toujours de personnes. En tout cas, il peut aussi s'agir de choses, mais alors la préposition disparaît. Par exemple, Ovid. *ars.* 4 *arte regendus Amor ;* et *ibid.* 40 *haec erit admissa meta premenda rota.*

ou, lorsqu'il n'y a pas de raisons, on dit que la tournure permet de « remarquer avec plus de force dans la phrase le sujet agent » (Bassols, *ibid.*), comme dans :

(17) Cic. *Sest.* 18 *a consulibus meam causam suscipiendam esse*

(18) Cic. *leg. agr.* 2,95 *non eos in deorum immortalium numero uenerandos a nobis et colendos putatis ?*

(19) Cic. *Att.* 10,4,6 *Patris lenitas amanda potius ab illo quam tam crudeliter neglegenda.*

Notre analyse à l'appui, ces explications nous semblent toutes syntaxiquement superflues.

#### 4. *Datiuus auctoris* avec participe passé passif

On va maintenant examiner ce que certains auteurs considèrent, à proprement parler, *datiuus auctoris* (Kühner-Stegmann, 1976 : 324 ; M. Lavency, 1997 : 159 s.), c'est-à-dire, ceux qui correspondent au type B. Il s'agit, disait-on, des datifs qui se trouvent à côté de participes passifs comme *auditus*, *cognitus*, *inuentus*, *decretum*, etc.

D'après Ernout et Thomas (1972 : 74), ce datif « désignait de même la personne pour qui existe un état ou une situation », ce qui, tout compte fait, semble être la description courante du « datif possessif », qui indique, d'après Ernout et Thomas aussi, « qu'une chose existe pour quelqu'un » (1972 : 73). D'autre part, il faut remarquer que les participes employés dans cette construction ont une valeur, comme le soulignent Kühner et Stegmann (1976 : 324) ou Bassols (1945 : 333), purement adjective, pas verbale, c'est-à-dire, qu'ils ne font pas partie, avec le verbe *sum*, des formes passives des temps du *perfectum*. Enfin, tout ceci veut dire que nous avons affaire, ici aussi, à des constructions semblables à celles du datif *iudicantis*, dans lesquelles, donc, le datif n'est pas le complément du participe, ni, naturellement, non plus de son « morphème aspectuel d'accompli \*-to », comme le suggère Serbat, ni la représentation d'un prétendu morphème « pour », comme le veut Touratier, mais le complément primaire du verbe *sum* ; et, à son tour, le participe n'a pas de fonction attributive, mais prédicative.

Parallèlement, la transformation de ces constructions possessives dans leurs correspondantes avec *habeo* :

(20) *habeo consilium iamdiu captum*

nous montre la même chose, comme cette fois le remarque, par exemple, Fugier (1978 : 140 *N.B.*).



D'autre part, la valeur sémantique agentive qu'on peut saisir, sans doute, dans ces tournures est une conséquence, comme vu précédemment, du fait que celui qui a « pris la décision », qui a « médité », qui a « accepté », est justement la personne représentée au datif, ce qui est aussi évident pour la tournure avec *habeo*.

Enfin, il faut remarquer que la plupart de ces participes se rattachent à des verbes exprimant en général des procès mentaux estimatifs, ce qui s'accorde très bien avec la valeur estimative retrouvée dans les constructions de *datiuus iudicantis* et *datiuus auctoris* avec adjectif verbal et renforce leur fonction syntaxique de prédicatif. D'autre part, le fait qu'ils sont des adjectifs explique pourquoi il est possible que d'autres adjectifs en \*-to, non participiaux, tels que *exoptatus*, *certus* et même certains autres, comme ceux en -bilis (Ernout-Thomas, 1972 : 75 s.), puissent y apparaître, sans qu'on ait la sensation de perdre le sens secondaire d'agentivité.

### 5. *Datiuus auctoris* et son extension aux formes passives de l'*infectum*

Il nous reste encore les emplois de ce datif à côté des formes passives de l'*infectum*, du type C. Il s'agit, d'après Ernout et Thomas (1972 : 74 s.), d'une extension de l'emploi antérieur à la poésie et puis aux prosateurs de l'époque impériale, bien qu'il soit, d'après Hofmann et Szantyr (1972 : 97), « statistiquement plus rare » (vid. aussi Kühner-Stegmann, 1976 : 325). Il ne semble pas, évidemment, que cette tournure ait été vraiment productive, ce qui fait penser, en effet, à une extension, peut-être abusive, de l'emploi « agentif » de ce datif. Or, en vertu de notre analyse, on ne peut pas admettre que cette extension ait été produite à partir de la valeur agentive du datif, mais, plutôt, aux dépens de la fonction prédicative et de la valeur estimative propres à ces constructions.

En effet, à l'égard de l'exemple de Virgile, on peut penser que ce qui doit être vraiment remarqué est l'emploi d'une forme de l'*infectum*, comme s'il s'agissait d'un participe en -to, à valeur adjectivale prédicative, avec le verbe *sum*, c'est-à-dire, comme s'il s'agissait de :

(21) (*Aeneas*) *miscetque uiris neque cretus est ulli*

où nous avons la même construction de « datif possessif » avec un adjectif prédicatif ; une construction qui semble chercher des nouveaux chemins d'expression linguistique.

Pour sa part, dans l'exemple de Tacite, je crois qu'on peut faire une analyse semblable, car nous avons un emploi abusif de *diligebantur* comme équivalent de *dilecta erant*, où, par conséquent, *militibus* devient un « datif possessif » et *dilecta* un adjectif à fonction prédicative. Chez Tacite, aussi, la motivation stylistique semble être évidente, pour peu qu'on voie un peu plus de contexte :

(22) Tac. *hist.* 2,80 *quippe et prouinciales militum sueto contubernio gaudebant, plerique necessitudinibus et propinquitatibus mixti, et militibus uetustate stipendiorum nota et familiaria castra in modum penatium diligebantur.*

Nous avons ici une coordination avec *et... et*, dont le premier terme nous présente un sujet et un verbe actif : *prouinciales gaudebant* ; le deuxième terme, en revanche, nous présente une phrase passive à la place de celle qui aurait été, probablement, plus facile de dire : *et milites diligebant castra*. Or, ce ne serait pas le style de Tacite, pour qui l'entortillement est la norme. Au contraire, on voit qu'il ne lui suffit pas de rendre la phrase passive, exemple clair de *uariatio*, mais, en plus, il force l'emploi abusif du verbe qu'on a décrit ; un emploi qui peut être considéré comme l'avant-goût de ce qui, plus tard, dans les langues romanes, sera l'expression normale des contenus passifs correspondants à l'ancien *infectum*.

## 6. Conclusion

Il aurait été intéressant, peut-être, d'aborder l'aspect diachronique de cet usage de même que d'autres déviations synchroniques, comme son emploi adnominal, mais il faut conclure. On peut assurer que le datif « agent » n'est agent que du point de vue sémantique et d'une façon secondaire. Du point de vue syntaxique il se présente dans un type particulier de construction de « datif possessif ». Sa particularité réside dans le fait que la construction est accompagnée d'un adjectif, pour ainsi dire, « extra » à fonction prédicative, ce qui l'approche du datif *iudicantis*. Le datif, donc, n'est pas un élément étranger dans la construction et il ne faut pas, par conséquent, lui inventer de nouvelles fonctions, telles que celles de « complément d'énonciation » ou « complément de phrase » ou « complément de morphème » ou « représentant du morphème pour » : il est, comme le « datif possessif », le complément du verbe. Enfin, vu que cet emploi du datif n'est qu'une ombre sémantique, on peut dire, en effet, qu'il est un fantôme dans la syntaxe latine.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAÑOS BAÑOS, J.M.1995 : « El 'doble dativo' en latín », *Sintaxis del dativo latino. I Encuentro de Sintaxis Latina* (Ed. E. TORREGO y P. QUETGLAS), Barcelona-Madrid, 11-34.
- BASSOLS, M. 1945 : *Sintaxis Histórica de la Lengua Latina*, I, Barcelona.
- ERNOU, A.-THOMAS, F. 1972 : *Syntaxe Latine*, Paris.
- FUGIER, H. 1978 : « Les constructions prédicatives en latin », *Glotta* 56, 122-143.
- GARCÍA HERNÁNDEZ, B. 1982 : « El dativo con *sum*, ¿ un dativo específico ? », *Humanitas in honorem A. Fontán*, Madrid, 63-69.
- GARCÍA HERNÁNDEZ, B. 1995 a : « El dativo latino : funciones e interferencias sintácticas y semánticas », *Sintaxis del dativo latino. I Encuentro de Sintaxis Latina* (Ed. E. TORREGO y P. QUETGLAS), Barcelona-Madrid, 35-50.
- GARCÍA HERNÁNDEZ, B. 1995 b : « El dativo llamado posesivo : una confusión terminológica y conceptual », *DE VSV. Études de syntaxe latine offertes en hommage à Marius Lavency* (éd. D. LONGRÉE), Louvain-la-Neuve, 155-162.
- HEBERLEIN, F. 1996 : « Über prädikative Adjektive », *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, (Ed. A. BAMMESBERGER-F. HEBERLEIN), Heidelberg, 354-371.
- HOFMANN, J.B.-SZANTYR, A. 1972 : *Lateinische Syntax und Stilistik*, München.
- KÜHNER, R.- STEGMANN, C. 1976 : *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, I 2, 5<sup>me</sup> ed., Hannover (reimpr. Darmstadt, 1988).
- LAVENCY, M. 1997 : *VSVS. Grammaire latine. Description du latin classique en la lecture des auteurs*, Louvain-la-Neuve.
- LÖFSTEDT, B. 1963 : « Zum lateinischen possessiven Dativ », *ZVS* 78, 64-83.
- LONGRÉE, D. 1989 : « The syntactic function of the so-called Praedicativum in classical Latin, *CILL* 15.1-4, *Actes du Ve. Colloque de Linguistique latine* (Eds. M. LAVENCY et D. LONGRÉE), Louvain-la-Neuve, 245-256.
- PINKSTER, H. 1995 : *Sintaxis y Semántica del Latín* (trad. M.E. TORREGO y J. DE LA VILLA), Madrid.
- RUBIO, L. 1983 : *Introducción a la sintaxis estructural del latín*, Barcelona.
- SCHERER, A. 1975 : *Handbuch der lateinischen Syntax*, Heidelberg.
- SERBAT, G. 1989 : « Le datif dans les *Bucoliques* de Virgile », *Minerua* 3, 213-229.
- SERBAT, G. 1996 a : « Essai de définition du datif latin », *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, (Eds. A. BAMMESBERGER-F. HEBERLEIN), Heidelberg, 154-164.
- SERBAT, G. 1996 b : *Grammaire fondamentale du latin VI, 1 : Nominatif, Vocatif, Accusatif, Génitif, Datif*, Louvain-Paris.
- SUÁREZ MARTÍNEZ, P.M. 1992 : « *Dono dare* : el reflejo de un espejismo sintáctico en latín », *Emerita* 60, 31-40.
- TOURATIER, C. 1994 : *Syntaxe Latine*, Louvain-la-Neuve.
- VAN HOECKE, W. 1996 : « The Latin dative », *The Dative*, (Ed. W. VAN BELLE & W. VAN LANGENDONCK), Amsterdam/Philadelphia, 3-37.